

Présentation de votre établissement

Dénomination de l'établissement		Sigle (le cas échéant)
Régime juridique	Numéro de SIRET (14 chiffres sans espace ni marque)	
<input type="checkbox"/> Association loi 1901 <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Intercommunalité		
Enseignement(s) dispensé(s) dans l'établissement (plusieurs choix possibles)		
<input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Danse <input type="checkbox"/> Théâtre <input type="checkbox"/> Cirque <input type="checkbox"/> Autre(s) (précisez) :		
Adresse du siège social (conforme aux statuts). <i>Toutes les correspondances y seront adressées</i>		
Téléphone	Courriel	Site internet

Les membres de votre établissement

Représentant juridique	Directeur ou responsable pédagogique	Personne en charge du dossier
Nom et Prénom	Nom et Prénom	Nom et Prénom
<input type="checkbox"/> Maire <input type="checkbox"/> Président	Téléphone	Téléphone
	Courriel	Courriel

Les pièces obligatoires à joindre au dossier

1. **La copie de la convention de résidence** (ou d'un projet de convention) liant l'artiste/compagnie aux établissements.
2. **Un dossier de présentation de l'artiste/compagnie.**
3. **Le détail du planning d'intervention et de travail de la compagnie** en précisant les temps et volumes horaires de formation, d'atelier, de création.
4. **Le budget prévisionnel de la résidence** (dépenses et recettes).
5. **Un relevé d'identité bancaire (RIB).**

IMPORTANT : ce formulaire de demande de subvention doit être rempli dans son intégralité et toutes les pièces obligatoires doivent être fournies (aucun dossier incomplet ne sera examiné). Le versement de la subvention est réalisé en deux fois (50% après vote de l'aide, et 50% à la remise du bilan pédagogique et financier).

Les établissements d'enseignement artistique partenaires du projet

Nom, adresse, téléphone, courriel, nom et prénom du responsable de l'établissement et du référent du projet

Les informations sur le projet

La présentation du projet

Les partenaires locaux impliqués (établissements scolaires, acteurs culturels et socioculturels....)

Engagement (obligatoire pour toute demande de subvention)

NOM et Prénom du représentant juridique

Qualité du représentant

Maire Président

- sollicite une subvention du Département de l'Ain au nom de :

Dénomination de l'établissement

- m'engage à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention, notamment :
 - à tenir à la disposition des personnes habilitées par le Département les livres et pièces comptables,
 - à informer le Département de toute modification touchant les statuts, la composition du bureau, la domiciliation bancaire de l'association.
- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble de la réglementation applicable à son activité, de déclarations sociales et fiscales, et à jour des cotisations afférentes.
- m'engage à fournir un bilan pédagogique et financier du projet à l'issue de celui-ci.
- certifie exacte les informations contenues dans le présent dossier.
- souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département de l'Ain a mis en oeuvre un traitement de données à caractère personnel au sens de l'article 2 du règlement général à la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) destiné à disposer d'une ressource sur le secteur culturel départemental.

Dans la mesure où ces données vous concernent, vous êtes informé(e) que :

1/ En-dehors des informations à caractère professionnel, qui font l'objet d'une protection particulière au titre du droit des affaires, le traitement porte sur les données à caractère personnel suivantes : nom et prénom du représentant juridique ; nom, prénom, téléphone et courriel du directeur et de la personne en charge du dossier.

2/ Les données collectées sont accessibles : au Président du Conseil départemental, responsable du traitement, et aux conseillers départementaux, aux agents du service de la Direction des affaires culturelles et du Service des finances du Département.

3/ Les données collectées sont conservées dans le cadre de ce traitement tant que les personnes concernées sont membres de la structure, à la suite de quoi elles seront archivées, pré-archivées ou détruites ;

4/ Vous pouvez accéder aux données vous concernant contenues dans ce traitement, en obtenir la rectification en cas d'erreur et d'effacement au terme du délai fixé au point 3 en adressant une demande au délégué à la protection des données :

• Par courrier électronique : dpo@ain.fr

• Par courrier postal : Monsieur le délégué à la protection des données du Département de l'Ain- DAMP/SJD
10, rue du Pavé d'Amour - 01000 Bourg-en-Bresse

5/ Si vous estimez que ce traitement porte atteinte à vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale à l'informatique et aux libertés :

• Par courrier postal : CNIL- 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Sur internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Fait le :		à :	
Signature obligatoire par le représentant juridique			

Date limite de dépôt de dossier : au moins 4 mois avant le début de la résidence

Par courrier	Sur place	Téléphone / Courriel
M. le Président du Conseil départemental de l'Ain Direction des affaires culturelles 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire 01000 Bourg-en-Bresse	04 37 62 17 11 developpementculturel@ain.fr